

Formulaire de réservation à l'AG et à la balade + pouvoirs

Nom(s) Prénom(s) :

Je (nous) souhaite(ons) participer à :

L'Assemblée Générale des 25 et 26 septembre 2010 :

OUI NON

Participation à l'Assemblée Générale : 45,00 € par personne(s) =

(Comprenant l'apéritif dînatoire du vendredi soir et le repas du samedi soir)

Participation optionnelle au repas du samedi midi : 15,00 € par personne(s) =

Participation optionnelle au repas du dimanche midi : 13,00 € par personne(s) =

(Ce repas sera servi sans vin puisque la plupart d'entres-vous reprendront la route ensuite.

Néanmoins pour ceux qui le désireront, ils pourront en acheter de manière individuelle et responsable)

Soit un total pour l'assemblée générale de

€

Merci aux personnes à mobilité réduite de cocher cette case afin que l'on puisse leur retenir une place de parking près de la salle

Précision : il n'y a pas de branchement électrique sur le terrain. En cas de besoin, la borne de service est juste à côté.

La Balade du 13 au 24 septembre 2010 :

OUI NON

De Confolens (16500) à Veigné (37250)

Prix total à régler à l'inscription : 165 € par personne(s) = €

Le nombre de Camping-cars n'est pas limité

Total général

€

Merci aux adhérents français de faire parvenir un chèque à l'ordre de CCRSM du montant de ce total général à la trésorière: Marie-Odile Pillot 8, Rue Pierre Antoine Le Moiturier 21000 DIJON

Ne pas téléphoner avant le 15/08/2010 Adresser des courriels ou des courriers.

Tel : 03 45 62 60 83 Mob : 06 78 61 85 66

Merci aux adhérents non français de faire part de leur participation en adressant un mail à marie-odile.pillot@neuf.fr

Conformément à nos us, vous serez remboursés intégralement en cas d'empêchement majeur avéré.

La participation et la présence sur les lieux des balades et AG de CCRSM sont réservés aux seuls membres de l'association. Toute invitation de non membres en vue d'une éventuelle adhésion doit faire l'objet d'un accord formalisé.

Pouvoirs à adresser le cas échéant au Président de CCRSM 8, Rue Pierre Antoine Le Moiturier 21000 DIJON.

Les pouvoirs vierges du nom du mandant seront attribués par le Président à des membres présents

Un pouvoir par membre (soit en général 2 par équipage)

Chaque membre ne peut posséder plus de 5 pouvoirs (les pouvoirs au delà de 5 seront considérés comme nuls)

Je, soussigné (Nom Prénom)regrette de ne pouvoir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de Camping-Cars sur les Routes de la Soie et du Monde (CCRSM) des 24 et 25 septembre 2010 et donne pouvoir à (Nom Prénom)..... pour me représenter et participer aux différents votes.

Fait à le /2010

Signature précédée de la mention manuscrite : bon pour pouvoir

Je, soussigné (Nom Prénom)regrette de ne pouvoir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de Camping-Cars sur les Routes de la Soie et du Monde (CCRSM) des 24 et 25 septembre 2010 et donne pouvoir à (Nom Prénom)..... pour me représenter et participer aux différents votes.

Fait à le /2010

Signature précédée de la mention manuscrite : bon pour pouvoir

Tous ces documents devront parvenir à leurs destinataires avant le 15/08/2010